

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

**Arrêté du 04 février 2020 portant nomination à la Conférence nationale de santé
instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique**

NOR :

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Conférence nationale de santé pour un mandat de cinq ans :

1° Collège des représentants des territoires et des conférences régionales de la santé et de l'autonomie :

- au titre des conseils régionaux, sur proposition de Régions de France :

Mme Françoise JEANSON, région Nouvelle-Aquitaine, suppléée par Mme Françoise TENENBAUM, région Bourgogne-Franche-Comté ;

- au titre des conseils départementaux, sur proposition de l'Assemblée des départements de France (ADF) :

M. André ACCARY, Conseil départemental de la Saône-et-Loire, suppléé par Mme Hélène SANDRAGNE, Conseil départemental de l'Aude ;

- au titre des intercommunalités, sur proposition de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) :

M. Daniel BENQUET, Val de Garonne agglomération, suppléé par Mme Anne TERLEZ, Communauté d'agglomération Seine - Eure ;

- au titre des conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA) :

- M. Christian BRUN, Auvergne-Rhône-Alpes, suppléé par Mme Elisabeth CHAMBERT ;
- M. Francesco MEROTTO, Bourgogne Franche-Comté, suppléé par Mme Emilie GUIBERT ;
- Mme Anne LE GAGNE, Bretagne, suppléée par M. Bernard GAILLARD ;
- M. Emmanuel RUSCH, Centre-Val de Loire, suppléé par Mme Aude BRARD ;
- M. Jean CANARELLI, Corse, suppléé par Mme Josette RISTERUCCI ;
- Mme Jeanne MEYER, Grand-Est, suppléée par M. Hubert ATTENONT ;
- M. Henri BERTHELOT, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, suppléé par Mme Odile LIN ;

- M. Yves BHAGOOA, Guyane, suppléé par Mme Stéphanie PREVOT-BOULARD ;
- M. Jean-Pierre CANARELLI, Hauts-de-France, suppléé par Mme Patricia DEDOURGE ;
- M. Jean-Pierre BURNIER, Ile-de-France, suppléé par Mme Catherine OLLIVET ;
- M. Marcel CLODION, Martinique, suppléé par M. Jean-Luc FANON ;
- M. Michel LOISEL, Normandie, suppléé par M. Léonard NZITUNGA ;
- M. Gérard CLEDIERE, Nouvelle-Aquitaine, suppléé par Mme Diane COMPAIN ;
- M. Laurent SCHMITT, Occitanie, suppléé par Mme Stéphanie CARRASCO ;
- M. Denis LEGUAY, Pays de la Loire, suppléé par M. Jean-Michel LERAY ;
- M. Patrick COHEN, Provence-Alpes-Côte d'Azur, suppléé par Mme Annie JULLIEN ;
- Mme Brigitte CHANE-HIME, La Réunion, suppléée par Mme Reine-Claude LAGACHERIE ;

2° Collège des représentants des associations d'usagers du système de santé, de personnes concernées des secteurs médico-social et social, des proches aidants et des associations de protection de l'environnement :

- au titre des associations de personnes concernées :

Pour les associations œuvrant en faveur des personnes âgées, sur proposition du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) :

Mme Christine MEYER-MEURET, Fédération nationale des associations de retraités (FNAR), suppléée par M. René DRIVET ;

Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, sur proposition du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) :

Mme Huguette BOISSONNAT-PELSY, titulaire, ATD QUART MONDE ;

- au titre des associations de proches aidants, sur proposition d'associations représentatives :

Mme Claudie KULAK, Je t'Aide, suppléée par Mme Florence LEDUC, Association française des aidants (AFA) ;

- au titre des associations œuvrant dans les champs de l'action sociale et du secteur médico-social, désignées par le ministre chargé des affaires sociales :

Mme Danièle JOURDAIN-MENNINGER, Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS), suppléée par Mme Laurie FRADIN ;

- au titre des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement, désignés par le ministre chargé de l'environnement :

- Mme Sylvie PLATEL, France nature environnement (FNE), suppléée par M. Alain CHABROLLE ;
- M. François VEILLERETTE, Générations futures (GF), suppléé par Mme Nadine LAUVERJAT ;

3° Collège des partenaires sociaux et des acteurs de la protection sociale :

- au titre des représentants des partenaires sociaux :

Pour les organisations syndicales de salariés les plus représentatives au niveau interprofessionnel, sur proposition de ces organisations :

- Mme Jocelyne CABANAL, Confédération française démocratique du travail (CFDT), suppléée par M. Michel ROSENBLATT ;
- M. Hubert GORRON, Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC), suppléé par Mme Christine DIEBOLD ;
- Mme Mireille CARROT, Confédération générale du travail (CGT), suppléée M. Christophe PRUDHOMME ;
- M. Guillaume COMMENGE, Confédération générale du travail - Force ouvrière (FO), suppléé par M. Emmanuel TINNES ;

Pour les organisations d'employeurs les plus représentatives au niveau national, sur proposition de ces organisations :

- M. Jacques BATTISTONI, Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), suppléé par M. Yann REBOULLEAU ;
- Mme Soukaina RMIKI, Mouvement des entreprises de France (MEDEF), suppléée par M. Olivier PERALDI ;
- Mme Cécile BEAUDONNAT, Union des entreprises de proximité (U2P), suppléée par M. Philippe VERMESCH ;

Pour les organisations les plus représentatives des exploitants agricoles, désignées sur proposition du Président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ;

Mme Sylvie ROUDAUT, APCA, suppléée par Mme Lydie SAUNIER ;

- au titre de la branche vieillesse, désignés sur proposition du Président du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ;

Mme Stella DELOUIS, CNAV, suppléée par M. Christian LETELLIER ;

- au titre de la branche accidents du travail-maladies professionnelles, désignés sur proposition du Président de la commission des accidents du travail et des maladies professionnelles mentionnée à l'article L. 221-5 du code de la sécurité sociale ;

M. Ronald SCHOULLER, suppléé par M. Franck GAMBELLI ;

- au titre de la branche famille, désignés sur proposition du Président du conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) ;

M. Dominique BLANC, CNAF, suppléé par M. Michel CORONAS ;

- au titre des organismes d'assurance maladie complémentaire, désignés sur proposition du Président du conseil de l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (UNOCAM) :
 - M. Maurice RONAT, UNOCAM, suppléé par Mme Cécile MALGUID ;
 - M. Eric CHENUT, UNOCAM, suppléé par Mme Magali SIERRA ;

4° Collège des acteurs de la prévention, de l'observation en santé, de la recherche et du numérique en santé :

- au titre des représentants des professionnels de santé exerçant à titre salarié :

pour la santé scolaire :

- Mme Saphia GUERESCHI, Syndicat national des infirmier.e.s conseiller.e.s de santé – Fédération syndicale unitaire (SNICS-FSU), suppléée par M. Alexandre FAURE-MAURY, Syndicat national des infirmiers et infirmières éducateurs de santé - Union nationale des syndicats autonomes (SNIES-UNSA Education) ;
- Mme Jocelyne GROUSSET, Syndicat national des médecins scolaires et universitaires - Union nationale des syndicats autonomes (SNMSU UNSA Education), suppléée par Mme Patricia COLSON, Syndicat national des médecins de santé publique de l'éducation nationale/Syndicat général de l'éducation nationale-CFDT (SNAMSPEN/Sgen-CFDT) ;

pour la santé universitaire :

M. Laurent GERBAUD, Union confédérale des médecins salariés de France (UCMSF), suppléé par Mme Emilie ARNAULT ;

pour les services de santé au travail :

Mme Nathalie GUEN, Union confédérale des médecins salariés de France (UCMSF), suppléée par M. Guy TERSEUR ;

pour les services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Mme Cécile GARRIGUES, Plate-forme « Assurer l'avenir de la PMI », suppléée par Mme Peggy ALONSO ;

pour les centres médico-psychologiques (CMP) et des centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) :

M. Marc-Edmond BETREMIEUX, Conseil national professionnel de psychiatrie (CNPP), suppléé par Mme Isabelle JALENQUES ;

pour la santé pénitentiaire :

M. Patrick SERRE, Association des professionnels de santé exerçant en prison (APSEP), suppléé par Mme Béatrice CARTON ;

- au titre des représentants de la formation des futurs professionnels de santé, désignés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur :

M. Jean SIBILIA, Conférence des doyens des facultés de médecine, suppléé par Mme Véronique LECOINTE, Conférence nationale des enseignants en maïeutique (CNEMa) ;

- au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, sur proposition de l'Agence nationale de santé publique (ANSP) :

- M. Bernard BASSET, Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), suppléé par Mme Nelly DAVID ;
- M. Arnaud VEÏSSE, Comité pour la santé des exilés (COMEDE), suppléé par Mme Yasmine FLITTI ;
- au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la santé environnementale, sur proposition de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) :

M. Michel SAMSON, Institut de recherche en santé, environnement, travail (IREST), suppléé par M. Ronan GARLANTEZEC ;

- au titre des représentants des professionnels du social, désignés sur proposition du Haut Conseil du travail social (HCTS) :
- M. Joran LE GALL, Association nationale des assistants de service social (ANAS), suppléé par Mme Céline LEMBERT ;
- Mme Julie MARTY-PICHON, Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (FNEJE) suppléée par Mme Emilie JAMET-BOUSSAUT ;
- au titre des représentants d'organismes de recherche œuvrant dans les domaines des sciences de la vie et de la santé et des sciences humaines et sociales, sur proposition des organisations regroupant ces organismes :

Mme Corinne ALBERTI, Alliance pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN), suppléée par Mme Marie GAILLE, Alliance nationale des sciences sociales et humaines (ATHENA) ;

- au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé et de l'autonomie, désignées par le ministre chargé de la santé :

Mme Céline LECLERC, Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (FNORS), suppléée par Mme Agnès LECAS, Fédération des centres régionaux d'études d'actions et d'Informations, en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (Fédération ANCREAI) ;

- au titre des représentants des professionnels du numérique en santé, désignés par le ministre chargé de la santé :

M. Francis MAMBRINI, Fédération des éditeurs d'informatique médicale et paramédicale ambulatoire (FEIMA), suppléé par M. Régis SENEGOU, SYNTEC numérique ;

5° Collège des offreurs des services de santé et des industries des produits de santé :

- au titre des représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral, sur proposition de l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) :

- Mme Sarah DEGIOVANI, supplée par M. Luis GODINHO ;
 - M. Jacques LE VOYER, suppléé par Mme Catherine BUCHBERGER ;
 - M. William JOUBERT, suppléé par Mme Isabelle DOMENECH BONNET ;
 - M. Jean-Paul ORTIZ, suppléé par M. Bernard PLEDAN ;
 - M. Jean-Louis PONS, suppléé par M. Sébastien GUERARD ;
 - M. Dominique ROULAND, suppléé par M. Laurent MILSTAYN ;
 - Mme Jocelyne WITTEVRONGEL, supplée par Mme Maryse ALCINDOR ;
- au titre des représentants des institutions et établissements de santé et des institutions et services médico-sociaux :

Pour les organisations de l'hospitalisation publique, de l'hospitalisation privée à but lucratif et de l'hospitalisation privée à but non lucratif :

- M. Thomas LE LUDEC, Fédération hospitalière de France (FHF), suppléé par M. Alexandre MOKEDE ;
- Mme Béatrice NOELLEC, Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), supplée par M. Bertrand SOMMIER ;
- Mme Sophie BEAUPERE, Fédération UNICANCER, supplée par Mme Nicole BOUWYN ;

Pour les représentants des conférences des présidents de commissions et conférences médicales d'établissement :

- M. Christian MÜLLER, conférences nationales des présidents de commissions médicales d'établissement des centres hospitaliers universitaires, des centres hospitaliers et des centres hospitaliers spécialisés, suppléé par M. Thierry GODEAU ;
- Mme Amélie LANSIAUX, conférence nationale des présidents de conférences médicales d'établissement des établissements privés à but non lucratif, supplée par Mme Laurence LUQUEL ;

Pour les représentants des établissements assurant une activité d'hospitalisation à domicile :

M. Emilien ROGER, Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD), suppléé par Mme Laure BOISSERIE-LACROIX ;

Pour les représentants des services de soins infirmiers à domicile :

M. Francis CONTIS, Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA), suppléé par Mme Laura BREDIN ;

Pour les représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes âgées sur proposition de la section sociale du comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS) :

M. Jean-Christian SOVRANO, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), suppléé par M. Jean-Pierre BOISSONNAT, Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSo) ;

Pour les représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes en difficultés sociales sur proposition de la section sociale du comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS) :

M. Daniel BERNIER, Fédération des acteurs du social (FAS), suppléé par M. Thierry COUVERT-LEROY, La Croix rouge française (CRF) ;

Pour les représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions assurant l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnées au 9° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles :

Mme Nathalie LATOUR, Fédération addiction (FA), suppléée par Mme Christine TELLIER ;

- au titre des représentants des communautés professionnelles territoriales de santé :

Mme Rebeca MARTIN OSUNA, Fédération des communautés professionnelles territoriales de santé (FCPTS), suppléée par M. Claude LEICHER ;

- au titre des représentants des maisons pluri-professionnelles de santé :

M. Pascal GENDRY, titulaire, Avenir des équipes coordonnées santé (AVECsanté) ;

- au titre des représentants des centres de santé :

M. Laurent EVEILLARD, Regroupement national des organisations gestionnaires des centres de santé (RNOGCS), suppléé par M. Roland WALGER ;

- au titre des représentants des industries des produits de santé :

- M. Thomas BOREL, Les entreprises du médicament (LEEM), suppléé par Mme Claire DESFORGES ;
- M. François-Régis MOULINES, Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM), suppléé par Mme Marie TOURRET ;

Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le **04 FEV. 2020**

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,

Jérôme SALOMON

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, positioned to the right of the printed name Jérôme SALOMON.